



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 26/11/2022 SLD

ID : 083-288300411-20221215-A_2022_860-AR

**ARRETE N° 2022-860
PORTANT COMPOSITION
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE B**

Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,
Maire de La Crau,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU les délibérations n° 2021-09, 2021-32, 2021-97 et 2022-11 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion désignant les représentants des collectivités et établissements appelés à siéger à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B,

CONSIDERANT que le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé à 8 compte tenu d'un effectif de fonctionnaires supérieur à 1000 au 1^{er} janvier 2022,

VU le procès-verbal du scrutin du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à cette même date,

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Administrative Paritaire catégorie B s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TITULAIRES	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES SUPPLEANTS
M. SIMON Christian Président du Centre de Gestion du Var LA CRAU	Mme MISTRE Paule Adjointe au Maire de LA CRAU
M. BOUBEKER Patrick Adjoint au Maire de SOLLIES-PONT	M. SALABERT Alain Conseiller Municipal en Mairie de BESSE-SUR-ISSOLE
M. BOUDOUBE Paul Maire de PUGET SUR ARGENS	Mme METAL Anne-Marie Conseillère Métropolitaine TOULON Provence Méditerranée
M. IMBALZANO Maurice 1er Adjoint au Maire de CARCES	Mme COLIN Martine Conseillère Municipale en Maire de CARCES
Mme VERGOS Josiane Adjointe au Maire de LE REVEST	Mme MOGGIA Jeanne Adjointe au Maire de LE REVEST
Mme LASSOUTANIE Chantal Adjointe au Maire de BRIGNOLES	M. MESPLIER Thierry Conseiller Municipal en Mairie de BRIGNOLES
M. BONGIORNO Thierry Maire de GONFARON	M. LATIL Arnaud Maire de CARQUEIRANNE
M. JOUANNIC Yann Conseiller Municipal en Mairie de FLASSANS-SUR-ISSOLE	Mme BODY Aude 1 ^{ère} Adjointe au Maire de FLASSANS-SUR-ISSOLE

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 26/12/2022 5 20

ID : 083-288300411-20221215-A_2022_860-AR

SYNDICAT	REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES	REPRESENTANTS DU PERSONNEL SUPPLEANTS
SAFPT	M. PETYT Grégory Métropole TOULON Provence Méditerranée	M. CAMILIERI Thierry Centre Communal d'Action Sociale de CUERS
SAFPT	M. MAZIERS Alex Mairie De MONTAUROUX	M. ORTIZ Jean-Philippe Mairie de AUPS
SAFPT	M. CHANTELARD Christophe Mairie de LE BEAUSSET	Mme MATTY Catherine Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, COGOLIN
SAFPT	M. PICART Loïc Mairie de LA LONDE LES MAURES	Mme LEANDRI Sylvie Mairie de CARQUEIRANNE
CFDT	M. NIVIERE Christophe Mairie de LE LUC-EN-PROVENCE	Mme MIRRA Sophie Mairie d'OLLIERES
UNSA	M. PATIN Thierry Métropole TOULON Provence Méditerranée	M. AMBROGGI Frédéric Métropole TOULON Provence Méditerranée
FO	M. HUIN Hervé Mairie de BANDOL	Mme AVEZ Florence Mairie de LA FARLEDE
CGT	M. LABORIER Eric Mairie de PUGET-SUR-ARGENS	Mme ESCOFFIER Hélène Métropole TOULON Provence Méditerranée

ARTICLE 2 : Le Directeur du Centre de Gestion du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié auprès de l'ensemble des collectivités territoriales du département du VAR, affiché au Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du VAR.

Fait à LA CRAU, le 15 décembre 2022

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU
Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON :
 - par voie postale : 5, Rue Racine (83000)
 - par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site : www.telerecours.fr